



DEVIS
DOSSIER LOI MONTAGNE - DISCONTINUITE
Département de la Loire – Rozier-en-Donzy



22/05/2026

DOSSIER DE DEROGATION LOI MONTAGNE	MONTANT UNITAIRE H.T.
Dossier de dérogation pour discontinuité répondant aux critères prévus au L122-7 du code de l'urbanisme.	2 500,00€ H.T.

Le présent devis comprend la réalisation d'un dossier de dérogation loi Montagne au titre de la discontinuité pour permettre la réalisation du projet d'hébergements touristiques, au lieu-dit Les Saignes, à Rozier-en-Donzy.

Il comprend la réalisation du dossier qui sera réalisé à partir des données transmises par le porteur de projet. L'analyse paysagère comprenant la réalisation de photomontages n'est donc pas intégrée (le porteur de projet fournissant une analyse paysagère détaillée qui alimentera le dossier de dérogation).

Ces prestations seront réglées sur factures à chaque remise de documents. Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues dans un délai maximum de 30 jours à compter de la certification du service fait, par virements effectués au compte :

Code Banque : 10096 - Code Guichet : 18543 - N° de compte 0008 220 0901 - Clé 27
ouvert à CIC au nom de : RÉALITÉS

Lu et approuvé
Monsieur le Président,

Fait à Roanne, le 22 mai 2026
Le Bureau d'Études RÉALITÉS,
Cyrille TUFFET, cogérant


RÉALITÉS Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plassa
42300 ROANNE
Tél. 04 77 67 83 00